

# L'ACTUALITÉ *Adéloise*

Bulletin d'information • Mars 2013



**SERVICE  
D'URBANISME ET DE  
L'ENVIRONNEMENT**  
p. 14

---

**SEMAINE  
DE POÉSIE  
DES LAURENTIDES**  
p. 19

---

**FESTIVAL  
DE LA CHANSON  
DES LAURENTIDES**  
p. 22

# INFORMATION DU *conseil municipal*

---



*Adéloises,  
Adélois,*

Je remercie monsieur le maire de me donner l'opportunité de m'adresser à vous via cette chronique.

Cette édition de l'Actualité *adéloise* accorde une attention particulière au Service d'urbanisme et de l'environnement. En tant que président de la commission d'urbanisme et siégeant au comité consultatif d'urbanisme (CCU), je voulais profiter de l'occasion pour vous brosser un portrait des principales tâches réalisées par ce service. Dans cette optique, j'ai demandé à Jean-Pierre Dontigny, directeur, de me transmettre quelques informations pertinentes à ce sujet. Il a tellement bien répondu à mes attentes que nous avons décidé de publier l'intégralité de son texte à l'intérieur du présent numéro.

Je suis toujours étonné de constater que les anomalies relevées lors de la préparation d'un nouveau certificat de localisation pour fins de vente ou refinancement d'une propriété sont souvent reliées à des travaux effectués sans permis.

Au cours de la dernière année, 34 demandes de dérogation ont été déposées, parmi lesquelles 5 ont été refusées, principalement à cause de travaux effectués sans permis et dérogeant ainsi à la réglementation. Le CCU ne peut accorder l'autorisation d'une dérogation dans ce sens, ce qui serait tout à fait illégal. Les conséquences seraient nombreuses, mais la plus préoccupante : est-ce que quelqu'un achèterait une résidence non réglementaire ? Si oui, à quel prix ?

La plupart des dérogations sont acceptées afin de régulariser des situations qui existaient depuis de nombreuses années, souvent dues à de nouvelles réglementations. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, je vous invite à consulter le site de la Ville en inscrivant « dérogation mineure » dans l'outil de recherche.

Je veux remercier tous les membres bénévoles du CCU pour leur bon travail et leurs recommandations. Fait à noter, aucune décision du CCU n'a été renversée par le conseil municipal à ce jour.

Par ailleurs, une des statistiques importantes est assurément le nombre de permis de construction émis et la valeur foncière qui en découle. En 2012, le Service d'urbanisme et de l'environnement a délivré 687 permis et certificats et 92 unités de logement furent créées pour une valeur totale déclarée des travaux de plus de 31 millions de dollars, ce qui représente d'importants nouveaux revenus de taxation, seule source de financement de la Ville.

À titre de représentant de la Ville auprès de la Chambre de commerce, je m'en voudrais de ne pas souligner l'excellent travail accompli par cette dernière. Le travail acharné et le dévouement des deux Guy (Goyer et Vandenhove) et de tous leurs bénévoles font en sorte que chaque activité qu'ils organisent résulte toujours en un grand succès, pour ne mentionner que le marché d'été du samedi, de plus en plus populaire, l'Oktobierfest qui prend de l'ampleur d'année en année et leurs 5 à 7 mensuels qui mobilisent de plus en plus les commerçants. Merci pour votre beau travail.

Sincères salutations,

*Robert Lagacé*  
Conseiller municipal district no 5



# Service de la *sécurité incendie*

## LES INONDATIONS DU PRINTEMPS

À chaque printemps, le Service de la sécurité incendie de Sainte-Adèle doit intervenir pour des inondations qui sont provoquées par la fonte des neiges, les pluies abondantes, les embâcles ou les débordements des rivières. Nous souhaitons donc vous sensibiliser à cette problématique. Lorsque vous constatez qu'il y a une infiltration d'eau importante dans votre bâtiment, il y a lieu de contacter votre Service de la sécurité incendie afin de vous sécuriser et limiter les dégâts.

### La prévention

*Pour réduire la probabilité de dégâts causés par une infiltration d'eau, voici quelques éléments à considérer*

- Calfeutrez les portes et les fenêtres.
- Vérifiez les endroits où sont situées les descentes pluviales.
- Installez dans votre sous-sol une pompe de puisard ; si vous en avez déjà une, vérifiez son bon fonctionnement.
- Entreposez vos documents importants sur les étages supérieurs.
- Vérifiez le drain principal de votre maison.
- Dégagez les margelles des fenêtres.
- Placez en lieu sûr les substances toxiques comme les solvants, pesticides, insecticides, etc., afin de prévenir la pollution de la zone inondée.

### Pendant une inondation

- Ne coupez l'alimentation en électricité que si la zone autour du panneau électrique est complètement sèche. Lorsque vous coupez l'alimentation, tenez-vous à l'écart du panneau et tournez votre visage pour ne pas y faire face directement. Ayez une lampe de poche avec vous.
- Ne tentez pas de couper l'alimentation en électricité s'il y a de l'eau à proximité. Le contact de l'eau avec des fils électriques peut avoir des conséquences mortelles. Quittez votre maison immédiatement et n'y retournez pas jusqu'à ce que l'autorité municipale ou civile vous disent qu'il n'y a plus de danger.
- Fermez le robinet du gaz propane ou naturel à l'extérieur de la maison.
- Déplacez les meubles, les appareils

électriques et les autres biens au-dessus du niveau du sol.

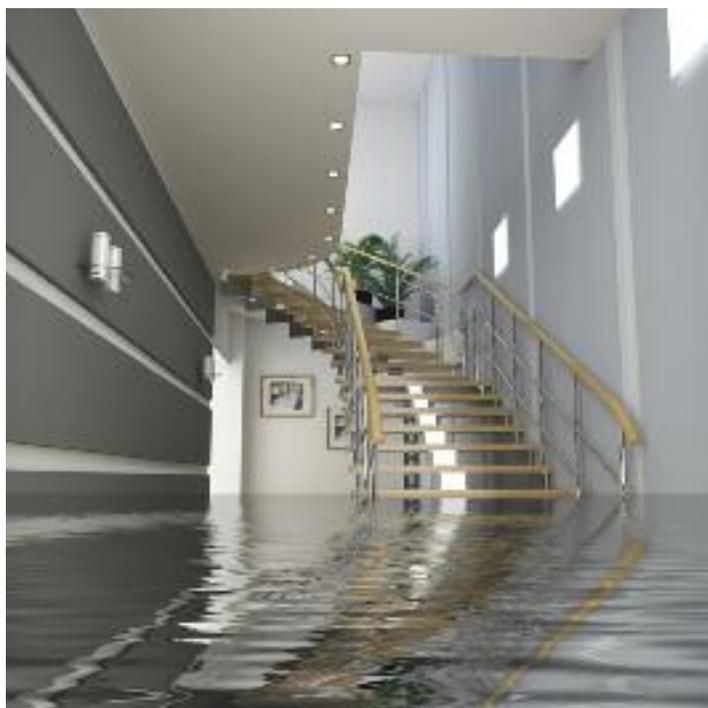
- Des sacs de sable et des barrières de polythène peuvent être un excellent moyen d'empêcher l'eau d'entrer dans la maison. Suivez les instructions que vous donnent les responsables locaux des opérations d'urgence.
- Gardez votre « trousse d'urgence 72 heures » à portée de main. Elle devrait toujours être complète et facilement accessible. Mise en place par le ministère de la Sécurité publique, cette trousse doit contenir suffisamment d'articles et de vivres pour permettre à votre famille de subsister pendant les 72 premières heures d'un sinistre. Allez consulter leur site Internet : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile.html> vous y trouverez tous les éléments essentiels à la constitution de cette trousse qui pourrait vous sauver la vie! Vous pouvez aussi vous procurer cette liste à l'hôtel de ville ainsi qu'au Service de la sécurité incendie.

### Ce que vous devez prévoir pour toute la famille :

- Eau potable et nourriture non périssable;
- Vêtements, sacs de couchage et couvertures;
- Médicaments, ordonnances, articles pour bébé;
- Articles d'hygiène (brosse à dents, dentifrice, savon, etc.);
- Numéros de téléphone importants, porte-monnaie et cartes (cartes de crédit, assurance-maladie, etc.);

### Et pour assurer votre sécurité :

- Allumettes et chandelles dans un contenant étanche, lampe de poche, radio et piles de rechange;



- Sifflet : pour signaler votre présence aux secouristes;
- Trousse de premiers soins.

### Après une inondation

- Ne retournez pas chez vous jusqu'à ce que les autorités civiles vous disent qu'il n'y a plus de danger.
- Si l'alimentation en électricité n'a pas été coupée avant l'inondation, n'entrez pas dans votre demeure jusqu'à ce qu'un électricien qualifié ait déterminé qu'il n'y a plus de danger.
- Assurez-vous de l'intégrité structurale de votre demeure. Portez attention à tout affaissement ou déformation des murs ou des planchers.
- Les eaux de crue peuvent être grandement contaminées par des eaux d'égout et autres substances polluantes. Elles peuvent provoquer des maladies et des infections. Si la couleur, l'odeur ou le goût de l'eau que vous consommez laissent croire qu'elle est contaminée, ne la consommez pas.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de la sécurité incendie au 450 229-2921 poste 224.

**Agissez avec prudence et demeurez vigilants.**



# Service de la *sécurité incendie*

## LES PERMIS DE BRÛLAGE

### Feu d'ambiance ou en plein air

Un permis est obligatoire et gratuit. Il est valide à partir de sa date d'émission jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

#### Le périmètre d'urbanisation :

- À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, vous devez utiliser un foyer ayant une cheminée et une grille pare-étincelles.
- À l'extérieur du périmètre d'urbanisation, outre le foyer ayant une cheminée et une grille pare-étincelles, vous pourrez utiliser un baril ou effectuer un empierrement d'une dimension maximale de deux (2) mètres de diamètre et le feu ne doit pas dépasser un (1) mètre de hauteur.
- Pour déterminer si vous brûlerez à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, vous pouvez communiquer avec votre Service de la sécurité incendie.

### Feu pour construction ou aménagement

- Vous devez prendre un rendez-vous avec l'inspecteur du Service de la sécurité incendie. Il se rendra sur place pour constater l'emplacement du projet.
- Des frais de 100 \$ par jour seront exigés.

### Usage de pièces pyrotechniques

- Vous devez prendre un rendez-vous avec l'inspecteur du Service de la sécurité incendie.

### SOPFEU

Avant de faire un feu, nous vous invitons à consulter le site internet de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) afin de vérifier le niveau de l'indice de dangerosité pour notre région car lorsqu'il est élevé ou extrême, il est interdit de brûler.

### Obtention d'un permis

- Site internet de la Ville de Sainte-Adèle
  - Sur la page d'accueil vous cliquez sur « publications ».
  - Dans la section « Règlements - sécurité publique, paix et bon ordre », sélectionnez « Règlement 1167-2012 - Feux d'ambiance, de plein air et usage de pièces pyrotechniques ».
  - Dans la section « formulaires et demandes de permis », sélectionnez « **SÉCURITÉ INCENDIE demande de permis de brûlage** ».
- Transmission
  - Par courriel : [info@ville.sainte-adele.qc.ca](mailto:info@ville.sainte-adele.qc.ca)
  - Par télécopieur au 450 229-5300
  - En personne : à l'accueil de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture



## Méli *Mélo*

## Une nouvelle recrue *au Service des loisirs*

C'est avec plaisir que nous vous informons de l'embauche de madame Josiane Goyer, à titre de coordonnatrice à la vie communautaire, pour une période d'un an en remplacement d'un congé de maternité.

Madame Goyer ne se retrouve pas en terrain inconnu puisqu'elle a travaillé à la Ville plusieurs étés depuis 2008 à titre de coordonnatrice à la vie communautaire, soit en remplacement ou aux événements spéciaux.

Les principaux événements dont elle aura la responsabilité sont les Soirées Nostalgie, la Fête nationale, les P'tits Dimanches Ensoleillés, la Journée des aînés, le Brunch des bénévoles, l'Halloween, la Fête familiale et l'accueil des nouveaux citoyens, et bien d'autres, en plus de supporter le club de soccer FC Boréal.

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.



# CALENDRIER DE COLLECTE

## des matières résiduelles

### 2013-2014

#### Avril 2013

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

#### Mai 2013

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

#### Juin 2013

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

#### Juillet 2013

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

#### Août 2013

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

#### Septembre 2013

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

#### Octobre 2013

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

#### Novembre 2013

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

#### Décembre 2013

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

#### Janvier 2014

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

#### Février 2014

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

#### Mars 2014

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

**Bac bleu** (recyclables)  
un vendredi sur deux

■ Secteurs A et B  
● Secteurs C et D

**Bac noir** (déchets) toutes les semaines  
Journée selon le secteur voir la carte

□ Encombrants  
■ Résidus verts  
■ Jours variables

**RDD** : résidus domestiques dangereux d'origine résidentielle

Apportez-les à l'écocentre : ils seront recyclés ou éliminés correctement. **Sans frais.**

**ENCOMBRANTS** : meubles de maison/jardin, matelas, bicyclettes...

Ces objets sont ramassés une fois par mois. Les apporter à la rue le dimanche soir de la semaine de collecte ou les apporter à l'écocentre.

**NE FONT PAS PARTIE DES ENCOMBRANTS** : Matériaux de construction (bois, panneaux de gypse, portes et fenêtres), appareils électroniques et électriques, électroménagers, pièces de piscine, etc.

Apportez-les à l'écocentre.

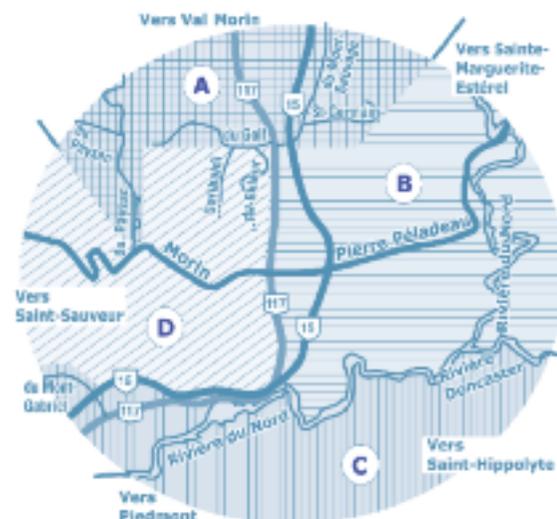
**RÉSIDUS VERTS** : rognures de gazon, feuilles et résidus de rôtissage

Seuls les sacs de plastique orange ou transparent seront ramassés. Les apporter à la rue le dimanche soir des semaines de collecte spéciale.

**ÉCOCENTRE :**

2815, rue Rolland (garage municipal)  
Lundi au vendredi, de 8 h à 16 h  
Samedi, de 9 h à 16 h

Pour toute question, téléphonez au  
**450 229-4984**



**Bac noir** (déchets)  
Toutes les semaines

A

Lundi

B

Mardi

C

Mercredi

D

Jeudi

Pour information : 1 888 482-6676, option 2  
ou [info@comporecycle.com](mailto:info@comporecycle.com)



L'Innovateur  
de la Collecte-à-3voies

[www.comporecycle.com](http://www.comporecycle.com)





Gestion des matières résiduelles  
pour réduire l'enfouissement

Édition mars 2013

## Modifications importantes à la collecte des **ENCOMBRANTS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les déchets résidentiels ramassés dans la ville de Sainte-Adèle sont acheminés au site d'enfouissement de la Régie de la Rouge, qui a pour politique de refuser certaines matières. Par conséquent veuillez prendre note des nouveautés et rappels suivants concernant la gestion des encombrants et autres matières résiduelles.

### **1. Encombrants réguliers**

- Les encombrants sont ramassés une fois par mois, durant la semaine suivant le deuxième dimanche du mois.
- Les encombrants comprennent : les meubles, matelas, réservoirs à eau chaude, tapis en morceaux et roulés, meubles et accessoires de jardin, etc.
- Vous devez les placer à la rue le dimanche soir avant la collecte.



### **2. Nouveautés et précisions**

- Les appareils contenant du réfrigérant (freon) et les appareils électriques et électroniques ne seront plus ramassés lors de la collecte des encombrants.
- Ces appareils comprennent notamment : les réfrigérateurs et climatiseurs, les téléviseurs, ordinateurs et périphériques, tous les électroménagers.
- Vous devez disposer de ces articles - sans frais - en les apportant à l'écocentre de Sainte-Adèle, où ils seront triés pour être recyclés ou récupérés.



### **3. RDD et matériaux de construction**

- Les résidus domestiques dangereux (RDD) et les matériaux de construction ne sont jamais ramassés lors des collectes d'encombrants.
- Les RDD comprennent : bonbonnes à gaz propane, peinture, solvants, teintures, vernis et leurs contenants, bombes aérosol, piles et batteries, huiles et filtres.
- Les matériaux de construction comprennent : bois, pierre et brique, panneaux de gypse, portes et fenêtres, asphalte, béton, métal.
- Ces matières doivent être apportées - avec ou sans frais - à l'écocentre de Sainte-Adèle, où elles seront triées pour être recyclées ou récupérées.



L'écocentre de Sainte-Adèle est situé au 2815, rue Rolland, Sainte-Adèle / Tél. : 450 229-4984  
Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h et le samedi, de 9 h à 16 h



Pour information, appelez le 1 888 482-6676, option 2  
ou écrivez à [info@comporecycle.com](mailto:info@comporecycle.com)

Vous voulez en savoir plus sur les matières à déposer dans votre bac bleu? Visitez le site web de Compo Recycle.



## LES CONDUITES *d'aqueduc*

Les températures glaciales de nos hivers ont des effets importants sur notre réseau d'aqueduc pouvant provoquer des risques de fuites lesquelles requièrent nécessairement des réparations.

Le territoire de Sainte-Adèle possède 150(\*) kilomètres de conduites d'aqueduc à surveiller par les employés municipaux affectés à cette tâche. Cependant, la collaboration des résidants est indispensable, c'est pourquoi nous invitons la population à informer le Service des travaux publics lorsque vous repérez une fuite ou une anomalie dans l'alimentation en eau potable.

Les symptômes suivants peuvent être une conséquence d'un bris : une baisse de pression d'eau, une eau colorée, des odeurs anormales provenant de l'eau et/ou un giclement d'eau inhabituel sur votre terrain ou dans la rue.

### QUE FAIRE SI VOUS SOUPÇONNEZ UN BRIS D'AQUEDUC

Tout bris d'aqueduc peut provoquer des résidus dans l'eau. Il est donc important de vérifier le filtre du réducteur de pression situé à votre entrée d'eau et le nettoyer, le cas échéant.



Un bris d'aqueduc peut également engendrer une eau colorée ou brouillée. Nous vous suggérons de faire couler l'eau froide pour évacuer l'eau colorée de la tuyauterie. N'UTILISEZ JAMAIS L'EAU CHAUDE pour éviter le passage de l'eau colorée et/ou brouillée dans votre chauffe-eau, ce qui pourrait l'endommager.

Après cinq (5) minutes d'écoulement de l'eau, si vous constatez encore une coloration ou une odeur étrange, nous vous invitons à communiquer avec le Service des travaux publics. Une équipe sera affectée à la vérification des installations afin de déterminer s'il est requis de couper l'alimentation en eau. Dans de nombreux cas, un bris d'aqueduc nécessite l'interruption de l'alimentation en eau potable ou la réduction de la pression pour les propriétés environnantes.

Dans le cas d'une probable coupure de l'alimentation en eau potable, dès que possible, un camion de la Ville sillonne les rues affectées par ce bris en actionnant une sirène en signe d'arrêt du service à court terme.

Cependant, certains bris nécessitent une coupure urgente et immédiate de l'alimentation en eau afin de minimiser les conditions dangereuses ou les dommages matériels. Cette coupure urgente et immédiate ne nous permet pas d'aviser la population concernée dans un délai raisonnable.



Toute décision de coupure de services provient de la Ville de Sainte-Adèle et les responsables municipaux considèrent très sérieusement les services offerts à sa population d'où l'importance de rapporter le plus rapidement toute anomalie concernant son réseau d'aqueduc.

Pour ce faire, vous pouvez communiquer avec le Service des travaux publics au numéro 450 229-2921 poste 255 pendant les heures d'ouverture normales de bureau. Pour les soirs et fins de semaine, nous vous prions de signaler le problème au 9-1-1, le contremaître de garde en sera informé le plus rapidement possible.

(\*) Une erreur s'est glissée dans le texte « Aqueduc » page 4 du bulletin de décembre 2012. La Ville possède 150 kilomètres d'aqueduc et non 250.



## GESTION ET ÉCONOMIE : L'eau potable une ressource précieuse et délicate



La Ville de Sainte-Adèle fournit à ses citoyens, chaque jour, un volume moyen de 8000 m<sup>3</sup> d'eau potable, soit l'équivalent approximatif de quatre piscines olympiques ou huit millions de bouteilles d'eau. Le rôle de la Ville, dans ce processus vital, est de s'assurer que le réseau d'eau potable puisse distribuer au consommateur, 24 heures par jour et sept jours par semaine, une eau de qualité, en quantité et à une pression adéquates, qui ne présente aucun danger d'ordre chimique ou biologique.

Ces services dont bénéficie la population, qui par ailleurs sont des besoins fondamentaux, impliquent des devoirs individuels et collectifs. En ce sens, nous avons la responsabilité de protéger et gérer durablement le cycle entier de l'eau, de ne pas polluer, ainsi que de consommer cette eau de façon responsable. Par le fait même, notre Ville a décidé de mieux encadrer la gestion de cette ressource en prenant part à *la stratégie Québécoise d'économie d'eau potable*.<sup>1</sup>

### Actuellement

La participation active de notre municipalité à ce programme et une profonde réflexion sur les façons de faire ont mené à des mesures incitatives et de sensibilisation fort intéressantes. Parmi celles-ci, on constate les démarches suivantes :

- > L'adoption d'une nouvelle réglementation sur la gestion de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource (**Règlement no 1171-2012**);
- > La sensibilisation des citoyens, durant des événements publics, par l'entremise d'atelier, à l'économie de l'eau;
- > La mise en place d'une escouade durant l'été ayant la possibilité de remettre des constats d'infraction à des fins de sensibilisation;
- > La production d'une documentation variée sur les bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers en économisant l'eau potable;
- > La promotion et la vente de récupérateur d'eau;
- > L'adhésion, deux années d'affilée, au *programme d'économie d'eau potable (PEEP)* de Réseau Environnement.



Par ailleurs, nous tenons à féliciter les citoyens qui se sont procurés des barils de récupération d'eau. La Ville avait acquis, l'an dernier, 145 barils de récupération qui ont été vendus en totalité et dans un court laps de temps.

Les différents services de la Ville travaillent main dans la main afin de développer de nouvelles stratégies permettant de diminuer grandement la production superflue d'eau potable. Nous avons entrepris les actions suivantes :

- > Production d'un rapport annuel sur la gestion de l'eau potable à Sainte-Adèle;
- > Implantation proportionnelle de purge d'eau automatique, à la place de purge continue;
- > Interdiction de système de climatisation et réfrigération utilisant l'eau potable;
- > Étalonnage annuel des débitmètres pour petits, moyens et gros débits;
- > Mise en place d'un programme de détection et de réparation des fuites sur le réseau;
- > Élimination des pertes d'eau dans notre réseau par un meilleur système de contrôle;
- > Implantation de compteurs d'eau dans quatre bâtiments à vocation commerciale;
- > Implantation d'aménagement paysager résistant à la sécheresse;
- > Mise en place d'un programme d'arrosage ciblé;
- > Achat d'un nouveau camion-citerne doté d'un bras guide permettant un arrosage précis et économique.

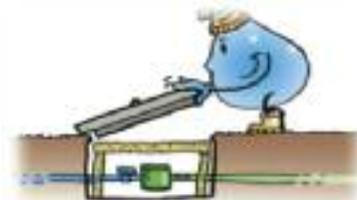
### Prochainement

Toutes ces mesures ont été entreprises avec succès. Par contre, l'accomplissement de l'objectif principal, la **réduction de 20 % de la production moyenne de l'eau potable par personne, d'ici 2017**, est loin d'être atteint. Par conséquent, nous mettrons en avant de nouveaux moyens plus efficaces et ciblés dans le but d'atteindre cet objectif à temps. Dans un avenir proche, nous désirons mettre en place les stratégies suivantes:





- L'élimination définitive de purge d'eau continue;
- La possibilité d'installer plusieurs points d'alimentation en eau brute qui serviront communément aux travaux de nettoyage de rue, d'arrosage des fleurs et plates-bandes, aux travaux de construction, au remplissage des piscines et ainsi de suite;
- L'installation de compteurs d'eau à la consommation dans les ICI (industries, commerces et institutions).



Pour ce qui est de la dernière démarche, celle-ci nous permettra tout d'abord de sensibiliser les protagonistes en leur permettant d'établir un suivi constant de leur consommation, sans compter que les ICI pourront se conscientiser aux facteurs de gaspillage d'eau et savoir si leur plomberie est détériorée (perte de pression, fuite d'eau, etc). De plus, cela nous permettra de mesurer les débits réels de tous les établissements afin de prévoir l'ajustement de nos installations de traitement et de distribution. Enfin, ce programme nous permettra de s'assurer que les coûts des investissements futurs dans le réseau sont répartis équitablement entre les utilisateurs.

Chaque petit geste que nous réalisons nous rapproche de notre but. Nous sommes forcés d'agir et d'innover, toujours dans le souci de protéger cette ressource, de maintenir l'excellence du service et de la qualité de l'eau au moindre coût pour les citoyens.

«Nous sommes ce que nous répétons sans cesse. L'excellence n'est donc pas un acte, mais une habitude»<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Politique Nationale de l'eau.

<sup>2</sup> Aristote

## Place Babillard

Le 2<sup>e</sup> versement de votre  
**COMPTE DE TAXES**  
est exigible le  
3 juin 2013.

La Ville n'enverra  
aucun autre  
avis de rappel.

**Les abris d'auto  
temporaires**  
doivent être entièrement  
démontés (incluant la  
structure) au plus tard  
le 1<sup>er</sup> mai

**FERMETURE DES  
BUREAUX  
FÊTE DE PÂQUES**

Les bureaux de l'hôtel de ville, du  
Service des loisirs, des Services  
techniques et des travaux publics  
seront fermés à l'occasion  
de la fête de Pâques, vendredi  
le 29 mars et lundi le 1<sup>er</sup> avril.

La bibliothèque Claude-Henri-Gri-  
gnon sera fermée lundi le 1<sup>er</sup> avril,  
mais ouverte vendredi et samedi  
les 29 et 30 mars.



# Coup de chapeau

## PLEIN-AIR *Sainte-Adèle*

Depuis plusieurs années, l'organisme à but non lucratif, Plein-Air Sainte-Adèle, se donne le mandat de créer, de sauvegarder, d'entretenir et de baliser différents sentiers de raquette, de ski de fond et de vélo de montagne à Sainte-Adèle. Au total, plus de 160 km de sentiers sont ainsi disponibles pour pratiquer ces sports.

La mission première de l'organisme demeure la sauvegarde des sentiers historiques de ski de fond qui parcourent nos belles Laurentides mais il se charge également de développer d'autres pistes pour le plus grand plaisir des sportifs!

Plein-Air Sainte-Adèle, financé en partie par la Ville de Sainte-Adèle, c'est avant tout 15 administrateurs bénévoles œuvrant au sein de l'organisme ainsi que 150 membres qui bénéficient des différents services offerts. Il est à noter que l'accès au réseau des pistes tracées est gratuit comme nulle part ailleurs dans la région.

Il est possible de devenir membre gratuitement de Plein-Air Sainte-Adèle afin d'avoir accès aux dernières nouvelles, aux activités proposées et surtout, à l'état des sentiers

Enfin, si vous disposez de temps libre et que vous appréciez la raquette, le ski de fond ou le vélo de montagne, sachez que Plein-Air Sainte-Adèle est toujours à la recherche de bénévoles pour participer à l'entretien de certains sentiers et partager de belles journées en forêt.

Coup de chapeau à toute l'équipe de Plein-Air Sainte-Adèle qui permet aux citoyens de pratiquer leur sport favori au cœur d'un réseau de sentiers très bien entretenu !

Pour de plus amples informations, visitez le site web au [www.pleinairstadele.com](http://www.pleinairstadele.com)



[www.pleinairstadele.com](http://www.pleinairstadele.com)



[www.pleinairstadele.com](http://www.pleinairstadele.com)



[www.pleinairstadele.com](http://www.pleinairstadele.com)

## VOUS POUVEZ VOUS PROCURER *la carte des sentiers*



### AU COÛT DE 3\$ AUX ENDROITS SUIVANTS :

- Bureau d'accueil touristique de Sainte-Adèle (Mont-Rolland)
- Bureau d'accueil touristique de Piedmont
- Service des loisirs au 1200, rue Claude-Grégoire
- Boutique Espresso Sports
- Hôtel Le Chantecler
- Boutique La Chocolaterie Marie-Claude
- Hôtel Mont-Gabriel
- Hôtel de Ville de Sainte-Adèle
- Café Citrus



# Méli Mélo

## Animaux DOMESTIQUES

Une réglementation relevant de la Sûreté du Québec, entrée en vigueur le 24 octobre 2012, limite à un nombre total de deux (2) chiens et deux (2) chats par logement ou sur le terrain où est situé ce logement ou dans les dépendances de ce logement.

Cette réglementation ne s'applique pas à un établissement commercial où l'on vend des animaux domestiques, un chenil, un établissement vétérinaire ou de soins pour animaux. Article 1 du règlement SQ-04-2012-A amendant le règlement SQ-04-2012 concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies publiques sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et remplaçant l'article 44.

Tous ces règlements sont disponibles sur le site internet de la Ville, sous la rubrique « publications », et au bureau du greffier à l'hôtel de ville.

## Ventes de GARAGE

Les ventes de garage et les bazars sont autorisés uniquement lors du deuxième (2<sup>e</sup>) samedi et du deuxième (2<sup>e</sup>) dimanche du **mois de mai** et lors du deuxième (2<sup>e</sup>) samedi et du deuxième (2<sup>e</sup>) dimanche du **mois de septembre**, entre huit (8) heures et dix-huit (18) heures.

Dans le cas où la pluie ou d'autres conditions climatiques défavorables empêchent la tenue de la vente de garage ou du bazar pendant les périodes autorisées en vertu du présent règlement, la vente pourra être reportée lors de la fin de semaine suivant celle autorisée par le présent règlement.

Le mot « bazar » désigne une vente d'objets tenue par un organisme sans but lucratif légalement constitué, pour une période de temps limitée, sur ou dans une propriété immobilière.

Aucun permis n'est requis.

Articles 4, 8, 9 et 10 du règlement 1176-2012 concernant les ventes de garage et les bazars sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

## Pression et débit

Nous désirons rappeler à la population que tout propriétaire dont l'immeuble situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle est relié au service d'aqueduc municipal, doit installer, à ses frais, un **réducteur de pression avec manomètre** afin de maintenir une pression d'eau statique maximale de 60 P.S.I.

(4145 kPa), lequel doit être maintenu en bon état de fonctionnement. La Ville n'est pas responsable des dommages causés par une pression trop forte ou trop faible.

Article 5.4 du règlement 1171-2012 décrétant de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.



## La Sûreté du Québec



## JOURNÉE « STAGE D'UN JOUR » à la MRC des Pays-d'en-Haut

Le 28 janvier dernier, le poste de la MRC des Pays-d'en-Haut a accueilli des étudiants de secondaire 5 de l'école Augustin-Norbert-Morin à Sainte-Adèle.

Aspirant à devenir policier, les trois étudiants ont participé au programme « Découvrir le milieu policier ». Tout au long de la journée, ils ont pu échanger avec la direction, les enquêteurs, les patrouilleurs ainsi que le personnel civil.



De gauche à droite : Agent Michaël Bérubé, Camile Arbez, Sasha Lavoie-Simard, Antoine Lalande et Sergent Yves Rivard.

Cette journée leur a permis de se familiariser avec le métier de policier.

L'ACTIVITÉ FUT TRÈS ENRICHISSANTE.



# Urbanisme & environnement



## IL FAUT SOULEVER *le bon couvercle!*

Une photo du site de recyclage? Non. Il s'agit en fait du site d'enfouissement qui ne devrait recevoir que des déchets non-recyclables. Pourtant, 35% de cet arrivage provenant des bacs de Sainte-Adèle est composé entre autres de cartons, plastiques, papiers et conserves, qui tous peuvent être très facilement déposés dans le bac bleu. Il s'agit simplement de soulever le bon couvercle. Le règlement municipal prévoit d'ailleurs des amendes pour les résidents fautifs qui mettent les mauvaises matières dans le mauvais bac. L'enfouissement des déchets coûte très cher. En

recevant des matières qui ne devraient pas y être, le site d'enfouissement se remplira trop rapidement et des dépenses supplémentaires devront être réclamées aux contribuables.

Pour les objets en bon état, ils peuvent être apportés à un organisme communautaire (<http://ville.sainte-adele.qc.ca/bottin.php> - catégorie « communautaire ») ou donnés sur le site de Compo Recycle «Ton surplus mon bonheur» (<http://www.comporecycle.com/tonsurplus/index.php>). Quant aux déchets dangereux, ils doivent



être apportés à l'ÉCOCENTRE : ordinateurs, appareils électroniques, peintures, ampoules fluocompactes, pneus, piles (les piles peuvent aussi être déposées dans les différents bâtiments municipaux).

**NE JETEZ JAMAIS D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES** dans les bacs. Ils sont constitués de composantes très polluantes. Ces appareils **DOIVENT** être apportés à l'écocentre.



- Cartons et papiers souillés
- Tapis
- Sacs de croustilles
- Couches
- Filage électrique
- Nourriture (si vous ne compostez pas)





- Cartons d'oeufs
- Papiers et cartons propres
- Cartons de lait et de jus rincés
- Livres (sans couverture)
- Sacs de plastique
- Pellicules de plastique
- Plastiques (# 1, 2, 3, 4, 5 et 7)
- Canettes d'aluminium
- Conserves
- Chaudrons, poêles
- Bouteilles et pots de vitre
- Cintres (plastique, métal)
- Métal
- Clous, vis
- Polyéthylène



# Urbanisme & environnement

## **La délivrance des permis et des certificats**

Si les tâches du Service d'urbanisme et de l'environnement sont multiples et ne se limitent pas uniquement à la délivrance des permis et des certificats, il s'agit cependant de l'une des tâches pour laquelle il est le plus souvent sollicité par les citoyens. En effet, le premier geste des citoyens, dans le cadre de la planification d'un projet de construction, est de contacter le Service d'urbanisme et de l'environnement pour se renseigner sur les exigences et obligations ainsi que sur la réglementation d'urbanisme se rapportant au projet.

## **Des services conseils pour les particuliers et les promoteurs**

Outre la délivrance des permis et certificats, le Service d'urbanisme et de l'environnement répond et renseigne les citoyens et les promoteurs sur la réglementation d'urbanisme et, lorsqu'il y a lieu, les guide à travers les diverses procédures d'approbation applicables afin d'assurer un traitement efficace de leurs demandes et permettre de démarrer chaque projet sur des bases solides et, par conséquent, éviter des délais improductifs. En matière d'environnement, ce service joue également un rôle important de sensibilisation auprès des citoyens en ce qui a trait à l'application des normes municipales, particulièrement sur la protection des rives et littoral des plans d'eau.

## **Respect de la réglementation d'urbanisme**

Le Service d'urbanisme et de l'environnement voit également à assurer l'application de la réglementation d'urbanisme sur le terrain. Ainsi, chaque jour, des patrouilles sont effectuées sur le territoire afin de s'assurer que la réglementation est respectée. Il veille également à traiter les diverses plaintes formulées par les citoyens ayant trait à la réglementation d'urbanisme.

## **La planification du développement de la ville**

Le Service d'urbanisme et de l'environnement est un soutien essentiel au comité consultatif d'urbanisme (CCU), au comité consultatif en environnement (CCE) et au conseil municipal pour toute question concernant les orientations et la planification du développement futur sur le territoire de la Ville, ainsi que sur les questions relatives à l'environnement. Il prépare entre autres les dossiers concernant les demandes de modifications réglementaires, les demandes de dérogation mineure et les demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) qui doivent être présentées au CCU pour fins de recommandation au conseil municipal.

## **Le comité consultatif d'urbanisme**

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Il est composé de deux membres du conseil municipal et de cinq résidents choisis par le conseil pour guider, orienter et soutenir son action en matière d'urbanisme. Les recommandations et les avis du CCU permettent au conseil municipal de profiter de la contribution d'élus et de citoyens, lesquels peuvent faire valoir leur expérience de vie dans la municipalité et leurs préoccupations particulières pour l'aménagement de leur territoire. La mise sur pied d'un CCU permet donc de rapprocher le citoyen des questions d'urbanisme.

## **Le comité consultatif en environnement**

Le comité consultatif en environnement (CCE) est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur toute question d'ordre environnementale. Il est composé de deux membres du conseil municipal et de résidents choisis par ce dernier pour guider, orienter et soutenir son action en matière d'environnement.

## **La dérogation mineure**

Une dérogation mineure est une mesure exceptionnelle en vertu de laquelle le conseil municipal peut autoriser, suivant l'avis obligatoire du CCU, la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, qui ne peuvent respecter toutes les dispositions des règlements d'urbanisme. Elle assure à la réglementation d'urbanisme une certaine souplesse d'application dans la mesure où il s'agit d'une dérogation dite « mineure ». La principale utilité de la dérogation mineure réside dans le fait qu'il s'agit d'une technique apportant des solutions à des problèmes pratiques qui ne peuvent être décelés à l'avance dans une réglementation d'urbanisme.

## **Le plan d'implantation et d'intégration architecturale**

Le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est une réglementation qui permet de faire une évaluation qualitative des projets déposés à la Ville, au moment d'une demande de permis ou de certificat. Cette évaluation est faite par le CCU lequel formule au conseil municipal un avis (obligatoire) pour fins d'approbation ou de refus. L'application du règlement sur les PIIA vise à assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale de projets, dans certains secteurs, tout en tenant

compte des particularités de chaque situation. Le règlement sur les PIIA n'a pas pour but de vérifier la pertinence d'un projet ou des travaux envisagés, mais plutôt leur apparence et leur intégration architecturale dans un milieu bâti ou non. Le règlement sur les PIIA s'applique notamment aux secteurs commerciaux et aux aires de sommets de montagnes.

## **Travaux sans permis : conséquences**

La réalisation de travaux sans permis, alors qu'un tel permis était requis, peut avoir des conséquences fâcheuses pour tout propriétaire fautif. En plus des amendes qui peuvent être imposées par la Ville pour le non-respect de la réglementation d'urbanisme, le fait d'entreprendre des travaux sans permis peut avoir également des répercussions lors de renouvellement d'hypothèque ou lors de la vente de la propriété. En effet, si les travaux exécutés ont pour effet de rendre l'implantation du bâtiment dérogatoire à la réglementation d'urbanisme, il ne sera pas possible de régulariser celle-ci par une dérogation mineure étant donné que les travaux auront été entrepris sans permis. Dans de tels cas, les créanciers hypothécaires sont habituellement frileux à accorder des prêts lorsqu'un certificat de localisation indique une irrégularité et la seule solution envisageable est souvent la démolition partielle de la construction dérogatoire afin de la rendre conforme.

## **Refonte des règlements d'urbanisme**

Le 17 décembre 2012, la ville a adopté ses nouveaux règlements d'urbanisme. Ceux-ci devraient être en vigueur au début du printemps. Cette refonte était rendue nécessaire afin d'actualiser globalement les règlements qui dataient de 1999.

Cette refonte visait également à se doter d'un nouveau plan d'urbanisme de la Ville reflétant les enjeux et les préoccupations actuels en matière d'aménagement et de développement du territoire. Le plan d'urbanisme est le principal outil de planification du territoire. Il identifie plusieurs orientations d'aménagement et de développement du territoire et dicte les lignes directrices servant de base pour orienter les décisions du conseil municipal. Ces lignes directrices sont :

1. Favoriser les projets collectivement acceptables, c'est-à-dire mettre en place des mécanismes de consultation de la population pour les sites les plus stratégiques et considérer les impacts d'un projet de développement pour l'ensemble des Adélois et du territoire municipal;



# Urbanisme & environnement suite...

- Favoriser la réappropriation des fleurons adélois : le plein air, l'art et la gastronomie. Les projets à concrétiser devront comporter une dimension confirmant l'identité de Sainte-Adèle et contribuant à son patrimoine;
- Assurer une gestion responsable du territoire : les projets retenus devront assurer la prise en compte de l'ensemble des composantes environnementales, économiques et sociales de Sainte-Adèle.

## Statistiques 2012

En 2012, le Service d'urbanisme et de l'environnement a délivré 687 permis et certificats et 92 nouvelles unités de logement furent créées pour une valeur totale déclarée des travaux de plus de 31 millions de dollars, comparativement en 2011 où 732 permis avaient été délivrés pour 102 nouvelles unités de logement et une valeur de plus de 26 millions de dollars.

Cinquante et un permis de lotissement ont été délivrés en 2012, comparativement à 37 permis en 2011.

## L'équipe



1<sup>ère</sup> rangée : Kristine St-Louis Poitras, préposée à l'urbanisme, Michel Roy, préposé aux règlements municipaux, Alexandre Clermont, préposé à l'urbanisme, Benoit Huneault, chef inspecteur 2<sup>e</sup> rangée : Jean-Pierre Dontigny, directeur, Dominique St-Louis, secrétaire, Nicolas Meilleur, préposé à l'urbanisme, Isabel Roberge, préposée à l'environnement

Le printemps est à nos portes et c'est la période pour les projets de construction, d'agrandissement ou de rénovation. Nous vous conseillons de présenter votre

demande de permis quelques semaines d'avance, histoire d'éviter les embouteillages susceptibles de se produire à la veille de la belle saison.

## COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE) RECHERCHE MEMBRES!

Nous sommes à la recherche de membres pour compléter le comité consultatif en environnement (CCE). Le comité est composé de 7 citoyens, 2 conseillers et de la préposée à l'environnement. Le directeur général de la Ville participe aussi régulièrement aux comités. Les réunions ont lieu un minimum de 4 fois par année, souvent plus, et se tiennent le deuxième mardi du mois à 19 h, à l'hôtel de ville.

Le rôle du CCE est de faire des recommandations de sujets à étudier au conseil municipal qui, à son tour, établit les thèmes à prioriser pour l'année. Ces thèmes sont ensuite étudiés par le CCE qui apporte des suggestions à la table et fait ses recommandations au conseil municipal. Les sujets peuvent être très variés, allant de la protection des plans d'eau, à l'utilisation des pesticides et des engrais, l'éradication

de l'herbe à poux, la conservation de l'eau potable, le développement durable, le patrimoine végétal, la problématique des résidus de jardinage, le recyclage, etc. Pour l'année 2013 le dossier principal, mais non unique, est la gestion des matières résiduelles (recyclage, compostage, revalorisation...).

Nous recherchons donc des membres qui peuvent apporter une certaine expertise et une vision du citoyen. Si vous êtes intéressé, veuillez déposer votre candidature au secrétariat de la direction générale, à l'attention de madame Claudine Gilbert. Lors du dépôt de votre candidature, il est important de décrire pourquoi vous désirez participer au comité et quel type d'expertise ou d'expérience vous pouvez apporter. La Ville communiquera ensuite avec vous. N'oubliez pas d'indiquer vos numéros de téléphone!



Par courriel : [cgilbert@ville.sainte-adele.qc.ca](mailto:cgilbert@ville.sainte-adele.qc.ca)

Par la poste : Ville de Sainte-Adèle  
À l'attention de madame  
Claudine Gilbert  
Direction générale  
1381, boulevard de Sainte-Adèle  
Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A3



# Service du greffe

## LES ARCHIVES MUNICIPALES à l'ère du numérique

Depuis plus d'une dizaine d'années, nous sommes quotidiennement confrontés à une ère technologique, et le tout passe en mode accéléré avec le web 2.0, ce web participatif (blogue, wiki, réseaux sociaux, etc.). Nos correspondances et la transmission de nos documents personnels (factures, relevés bancaires, impôts) se réalisent de plus en plus de manière électronique. Ouf, ça fait beaucoup de changements en peu de temps ! En plus, nous devons penser à ce remplacement plus fréquent de nos ordinateurs ... et ainsi s'assurer de conserver et consulter nos documents selon des délais nébuleux pour beaucoup d'entre nous. Je vous invite à consulter l'ouvrage suivant pour gérer vos archives personnelles, *À l'abri de l'oubli, Petit guide de conservation des documents personnels et familiaux*, BANQ, 2008, 64p.



Mais qu'en est-il des archives municipales ? Vous avez pu constater que de plus en plus de documents municipaux sont accessibles via le site web (section **publication**) en version numérique (procès-verbaux, règlements, formulaires, etc.). La version est l'équivalent des copies originales qui facilite la diffusion de l'information à vous, citoyens ! Encore aujourd'hui, ces documents sont imprimés et disponibles sur support papier, et ils le resteront sans doute encore quelques temps. Nous est-il possible d'envisager ne conserver que des documents électroniques, et diminuer la quantité de papier utilisé quotidiennement ? Légalement, la réponse est oui ! Les documents peuvent être conservés sur des supports numériques, tout en assurant leur intégrité, soit éviter toute modification ou altération. Et comme il est fort à parier que le numérique prendra de plus en plus de place dans la conservation et la diffusion des documents administratifs, financiers, légaux et historiques de la Ville, nous pouvons supposer que les archives numériques de la Ville seront de plus en plus imposantes. Mais dans la pratique, nos habitudes se tournent encore beaucoup sur le support « papier ».

Reste que pour les conserver pour « l'éternité » - bien grand mot - beaucoup de défis doivent être relevés. Sous quel format ? Le PDF, le XML et le HTML, restent optimaux pour l'instant. Sur quel support ? Le DVD, les lecteurs magnétiques ? Et qu'en est-il de la migration lors de remplacement des ordinateurs et des serveurs ? J'aurais beaucoup d'autres questions ! Mais ajoutons-en une dernière. Qu'en est-il de la valeur inestimable du papier, celle qui nous lie depuis des siècles ? Le temps nous dira si le numérique donnera raison à ceux qui prédisent la disparition du papier ... même dans les villes.



# Méli Mélo

Au cours du mois de mai 2013, le ministère des Transports entreprendra la réfection du tablier du pont d'étagement de la route 117 en direction sud, au-dessus de l'autoroute 15, à Sainte-Adèle. Les travaux s'échelonnent sur une période de 14 semaines.

La configuration du pont demeurera sensiblement la même, soit deux voies en direction sud. Le pont comportera également un trottoir surélevé d'une largeur de 1,5 mètre et une piste cyclable de 1,5 mètre, situés du côté sud.

## Entraves à la circulation



### Route 117

En raison de la géométrie actuelle des poutres du pont, les travaux ne peuvent pas être réalisés par phase. Ainsi, la structure doit être fermée



## RÉFECTION DU TABLIER DU PONT EN ARCHE

complètement à la circulation durant toute la période des travaux. La circulation sur la route 117 s'effectuera donc à une voie par direction, à contresens sur la chaussée actuelle de la direction nord.

Les usagers de la route en provenance de la polyvalente A.-N.-Morin et les résidents de ce secteur qui se dirigent vers la route 117 nord devront emprunter le détour de la route 117 sud, puis le chemin de la Rivière, la rue Rolland et la rue Saint-Joseph comme trajet alternatif.

### Autoroute 15 - bretelle de sortie 67

Afin de permettre la circulation à contresens sur la route 117, la bretelle de sortie 67 de l'autoroute 15 en direction nord sera fermée durant les travaux.

Le ministère informera les usagers de l'autoroute 15 nord qui désirent se rendre au centre-ville de Sainte-Adèle d'utiliser la sortie 64 (chemin Mont-Gabriel), à l'aide de panneaux de signalisation. De plus, plusieurs moyens de communication seront mis en place afin d'informer les touristes en déplacement dans la région.

### Autoroute 15

Il y aura fermeture d'une voie sur deux par direction du dimanche 23 h au vendredi 12 h, pendant la majeure partie des travaux. Il est à noter que les deux voies de circulation seront ouvertes durant les fins de semaine.

Les détails du chantier ainsi que le schéma des chemins de détour seront disponibles sur le site Internet du ministère des Transports au [www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca), dans la section Région.



## Loisirs et culture

# BEAU SUCCÈS POUR LES *Plaisirs d'hiver 2013*



C'est avec enthousiasme que des milliers de personnes ont pris part, encore cette année, à la programmation hivernale des plus festives proposée dans le cadre des Plaisirs d'hiver de Sainte-Adèle. Parmi les activités qui ont connu beaucoup de succès au lac Rond, il faut noter la première édition du tournoi « Pond hockey » qui a rassemblé pas moins de trente équipes participantes et 10 000 visiteurs. Les

familles ont également profité pleinement du site et des multiples activités prévues à leur intention dont les jeux gonflables, la mini-ferme, le disco-patin, le Festival J'aime Sainte-Adèle et sa grande chaîne humaine de même que des animations de toutes sortes qui ont ensoleillé nos dimanches au magnifique lac Rond! Merci à tous les patineurs et marcheurs qui sont venus s'amuser avec nous. À l'an prochain!





# Bibliothèque

## RECHERCHE

Le **Centre international de poésie des Laurentides** est à la recherche d'un(e) bénévole ayant de l'expérience dans le traitement (catalogage) de documents afin de procéder à l'informatisation des 13 000 documents.

Bienvenue aux retraités et étudiants œuvrant dans le domaine.

### Pour informations

Mijanou Dubuc, responsable bibliothèque  
450 229-2921 poste 248

Ginette Sabourin, Association des auteurs des Laurentides 450 744-0123



## Club du RAT BIBOCHE

**Pour les 3 à 6 ans du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2013**

Le Rat Biboche est très actif à la bibliothèque. Les Ratons mettent de la couleur dans leur passeport lecture puisque pour chaque livre lu, un autocollant et un coupon de tirage sont obtenus. De plus, la sélection de livres est tout à fait géniale d'autant que **Maëva Mercure**, **Théo Turgeon** et **Laurent**

**Cantin**, grands lecteurs et citoyens adélois ont participé à la sélection.

Des animations (réservées aux Ratons) auront lieu les **mercredis 27 mars et 22 mai à 18 h 45** avec l'auteure jeunesse **Isabelle Larouche**. Quelques places sont encore disponibles. Il suffit de se présenter à la bibliothèque et d'être abonné à cette dernière.

## Journée mondiale du livre et du droit d'auteur 23 avril 2013

Mettez vos connaissances du droit d'auteur à l'épreuve et courez la chance de gagner l'une des 7 roses, symbole de cette journée. Détails à la bibliothèque



### Petite histoire de la rose

Depuis le Moyen Âge, le 23 avril, on célèbre en Espagne la fête de la Saint-Georges, la Sant Jordi, le patron des Catalans.

Une légende veut que le chevalier Jordi ait délivré une princesse des griffes d'un dragon. Il trancha la tête de l'animal et une pluie de roses s'en écoula.

Quelques siècles plus tard, en 1926, un éditeur de Barcelone décida de créer une fête en hommage à Cervantes, le célèbre auteur de Don Quichotte. Il choisit le 23 avril, jour de la mort de l'écrivain, pour commémorer l'événement.

De l'association de ces deux fêtes naquit la Journée du livre et de la rose, tradition maintenant célébrée dans quelque 80 pays. Au Québec, la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur se fête le 23 avril, depuis 1996.

Source : [www.jmla.qc.ca](http://www.jmla.qc.ca)





# Bibliothèque

## HEURE DU CONTE avec Mademoiselle Violette



Jeunes abonnés de 3 à 5 ans, si vous n'avez pas fait la rencontre de **Mademoiselle Violette**, vous manquez l'heure la plus joyeuse et rigolote du mois. Elle raconte de drôles d'histoires avec des formules magiques abracadabrantes suivies d'un bricolage thématique.

Rendez-vous aux prochaines Heures du conte  
**Samedis 13 avril à 9 h 45 & 11 mai et 8 juin à 10 h**  
PLACES LIMITÉES - Réservation obligatoire  
450 229-2921 poste 238

NOUVEAU



En collaboration avec  
l'ONF il y aura une  
projection d'un film  
d'animation d'une durée de  
5 à 10 minutes avant l'Heure du conte  
le samedi 13 avril

## LE CENTRE INTERNATIONAL DE POÉSIE DES LAURENTIDES ET LA VILLE DE SAINTE-ADELE

### ont le plaisir de vous inviter à l'ouverture de la SEMAINE DE POÉSIE DES LAURENTIDES 2013

De plus, pourquoi ne pas immortaliser votre amour de la poésie en venant écrire des extraits de vos poèmes préférés sur une voile de bateau. Par la suite, les peintres de *Souffle artistique* en feront une œuvre originale qui parcourra les marinas du Québec au cours de l'été.

La partie musicale sera assurée par Éloi Amesse.  
**Entrée libre**

Pour de plus amples détails et pour les inscriptions au micro ouvert, communiquez avec la responsable de la bibliothèque, Mijanou Dubuc au 450 229-2921 poste 248

La programmation complète de la *Semaine de la poésie des Laurentides* est disponible sur le site de la bibliothèque

À cette occasion, vous pourrez assister à l'événement

#### Mise en mots et mise en bouche

mettant en vedette *Louis-Philippe Hébert*, le poète invité de la Semaine de poésie et *Hélène Dorion*, la marraine du CIPL.

Les amateurs de poésie désireux de faire connaître leurs meilleurs vers sont aussi invités à participer à ce spectacle, en s'inscrivant à la bibliothèque pour la partie du micro ouvert.



## INVITATION À TOUTE LA POPULATION

le samedi 23 mars 2013  
**de 17 h à 19 h**  
à la Bibliothèque  
Claude-Henri-Grignon



# Loisirs et culture

## Inscriptions **CAMP TALOUP ÉTÉ 2013**

Le Camp Taloup c'est : un camp de jour pour les 5 à 15 ans, des activités hebdomadaires, des journées et des camps thématiques, des activités spéciales et beaucoup de plaisir au rendez-vous!



Afin de connaître les dates importantes et les principaux changements de la saison 2013, il est nécessaire d'assister à la **soirée d'information qui aura lieu le mercredi 17 avril 2013 à 19 h**, au Centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland situé au 1200 rue Claude-Grégoire à Sainte-Adèle.

### Inscrivez votre enfant :

En ligne : du 20 au 28 avril 2013 au [www.ville.sainte-adele.qc.ca](http://www.ville.sainte-adele.qc.ca) (accès gratuit Internet à la bibliothèque Claude-Henri-Grignon)

En personne : lundi 22 avril et mercredi 24 avril de 18 h à 20 h 30 ou samedi 27 avril de 9 h à 12 h au Service des loisirs, 1200 rue Claude-Grégoire.



## CLUB DE SOCCER du FC Boréal

### LES INSCRIPTIONS DE SOCCER SE POURSUIVENT POUR LA SAISON 2013



Vous devez vous rendre au bureau du Club de soccer pour vous inscrire.

#### Club de Soccer FC Boréal

296 rue des Genévriers, Prévost, Qc J0R 1T0  
450 592-2282 - [info@fcboreal.com](mailto:info@fcboreal.com)

**CAMP** de soccer du 19 au 23 août 2013 au Parc Claude Cardinal  
Les inscriptions sont possibles au bureau du Club de soccer

### HEURES D'OUVERTURE RÉGULIÈRES

Lundi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
Mardi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
Mercredi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
Judi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
Vendredi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
Samedi	<b>Fermé</b>
Dimanche	<b>Fermé</b>



# Loisirs et culture

## COMITÉ CULTUREL 2013

Une équipe des plus dynamiques collabore actuellement à la réalisation de nombreux projets culturels au cœur de notre municipalité. Fondé en 2010, le comité culturel de la Ville de Sainte-Adèle a comme mission de veiller à la mise en œuvre de la politique culturelle et de son plan d'action. Les membres du comité procèdent, entre autres, à l'évaluation de

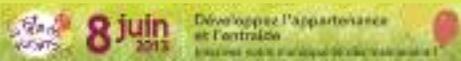
projets culturels pour en faire rapport au conseil municipal. Ils proposent également les outils et les structures favorisant la gestion et l'harmonisation de l'action culturelle et présentent aux élus toute recommandation jugée appropriée. Leur contribution est précieuse pour le développement de la vie culturelle sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

Avec le lancement d'une nouvelle programmation culturelle pour le parc Claude-Henri-Grignon et sa Place des citoyens, leur vision, leur créativité et leur enthousiasme seront très sollicités dans les années à venir. Voici toute l'équipe du comité culturel 2013.



De gauche à droite : Claude Lambert (citoyen), Line Brissette (arts de la scène), Lyne Pinard (arts visuels), Marie-André Thollon (audiovisuel et communication), Caroline Nielly (Ville de Sainte-Adèle), Mijanou Dubuc, (bibliothèque et lettres), Sonia Leroux (patrimoine et architecture), Julie Labelle (métiers d'art), Roch Bédard (conseiller municipal).  
Absentes de la photo : Lise Gendron, (conseillère municipale) et Réjane Bourdon (citoyenne).

## LA FÊTE DES VOISINS le 8 juin 2013



La Fête des voisins, une initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, a comme principal objectif le rapprochement des personnes vivant à proximité les unes des autres. Le rôle des municipalités est de promouvoir l'événement de façon à donner le goût aux gens d'organiser eux-mêmes une fête avec leurs voisins immédiats. Le but de cette Fête est de créer une dynamique de convivialité et de renforcer les liens de proximité et de solidarité, tout simplement parce que c'est agréable et pratique de mieux connaître ses

voisins ! La Fête a également des retombées durables, notamment en ce qui concerne la sécurité des enfants, l'échange de petits services et l'entraide face à des situations difficiles.

Les citoyens sont les véritables acteurs du succès de la Fête et le lieu est facile à trouver : la cour de la maison, le hall de l'immeuble, la rue, la ruelle, le parc, etc. Plusieurs formules sont possibles allant du traditionnel 5 à 7, au barbecue, en passant par le buffet partagé ou le concours de desserts ! Les gens sont ainsi libres de choisir la

formule qui leur conviendra le mieux et ils peuvent consulter le site Web de la Fête des voisins pour trouver des suggestions d'activités originales au [www.fetedesvoisins.qc.ca](http://www.fetedesvoisins.qc.ca).

N'hésitez pas à communiquer avec Josiane Goyer, coordonnatrice à la vie communautaire au 450 229-2921 poste 207, pour vous procurer quelques articles afin de promouvoir votre Fête des voisins.



# Loisirs *et culture*

## UNE GRANDE PREMIÈRE MUSICALE **SE PRÉPARE!**



Un événement d'envergure nationale aura lieu du 5 au 10 août 2013 à Sainte-Adèle. La toute première édition du **Festival de la chanson des Laurentides** réunira des chanteurs, en provenance des quatre coins du Québec, qui prendront part à un concours leur permettant de faire valoir leur talent et de vivre une expérience exceptionnelle. Seul événement du genre se déroulant à moins de 70 km de Montréal, le Festival promet de devenir un rendez-vous annuel incontournable pour la relève québécoise en chanson.

Avec un parcours pour le moins diversifié, c'est la chanteuse Élisabeth Blouin-Brathwaite qui agira à titre de marraine de l'événement. Artiste passionnée et talentueuse, cette dernière possède une intelligence musicale hors du commun et ses multiples expériences en composition, interprétation ou arrangement, sauront inspirer tous les candidats qui prendront part à l'événement.

Le Festival se déroulera sur six jours, avec des demi-finales du lundi au jeudi, une soirée spectacle hors-concours le vendredi et la grande finale, le samedi soir. On peut obtenir tous les détails de la programmation de l'événement en visitant le [www.chansonlaurentides.com](http://www.chansonlaurentides.com).

### **Familles d'accueil et bénévoles recherchés**

Les organisateurs du Festival sont à la recherche de familles pouvant héberger des participants lors de leur séjour à Sainte-Adèle. Si vous êtes intéressé à vivre une expérience des plus enrichissantes, êtes disponible du 4 au 10 août 2013 et en mesure d'offrir de l'hébergement pour un ou plusieurs candidats du Festival, veuillez communiquer avec Jolyanne Mongrain au 514 972-7558. Vous pouvez composer le même numéro pour offrir votre soutien à l'événement à titre de bénévole. Une vingtaine de personnes sont actuellement recherchées pour assurer le bon déroulement des soirées de spectacle du Festival.



## JOURNÉE DES AÎNÉS



**8 mai 2013  
9 h 30 à 15 h 30  
Hôtel Le Chantecler**

Ateliers, animation, kiosques,  
pièce de théâtre et dîner.

Coût du billet : 5\$

Réservations avant  
le 8 avril 2013,  
auprès du Service des loisirs.

**Pour informations :**  
450 229-2921 poste 207



## CHANGEZ d'air !

### Programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois

En juillet 2012, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) annonçait un nouveau programme pour le retrait ou le remplacement d'appareils de chauffage au bois non certifiés EPA. L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) est le gestionnaire mandaté de ce programme appelé CHANGEZ D'AIR !

Ce programme vise à réduire les émissions de particules fines provenant de la combustion du bois dans les appareils ou systèmes de chauffage résidentiels. Il offre aux propriétaires de ces vieux équipements des incitatifs



financiers pour le retrait, le remplacement et l'installation d'équipements de chauffage au bois répondant aux normes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, seuls les citoyens dont la résidence principale se situe sur le territoire d'une municipalité participante ont accès à la remise du programme CHANGEZ D'AIR !

Le 18 février dernier, le conseil municipal a adopté une résolution afin de participer à ce programme en accordant un montant de 100 \$ par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur le territoire, jusqu'à concurrence de 50 poêles.

Pour connaître les conditions d'admissibilité, les montants auxquels vous pouvez avoir droit et vous inscrire au programme consultez le site <http://www.changezdair.org/>

## LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC ACCROÎT LES SERVICES

### *de vérification de sièges d'auto pour enfants*

La Société de l'assurance automobile du Québec a annoncé le lancement d'un projet pilote sur la vérification de sièges d'auto pour enfants dans trois centres de services des Laurentides.

D'une durée d'un an, le projet pilote a pour but d'accroître l'offre de services en ajoutant des points de service au Réseau provincial permanent de vérification de sièges d'auto pour enfants dans la région.

Les services de vérification sont accessibles sur rendez-vous au 1 855 814-8198. Les vérifications sont gratuites et effectuées par des gens qualifiés et dûment formés par CAA-Québec.

Les centres de services de la Société qui intègrent le Réseau provincial permanent de vérification de sièges d'auto pour enfants à l'occasion du projet pilote dans la région des Laurentides sont :

- Centre de services de Lachute  
505, avenue Bethany

- Centre de services de Mont-Laurier  
785, rue de la Madone
- Centre de services de Saint-Jérôme  
339, boulevard Jean-Paul-Hogue

Chaque année au Québec, environ 1 160 enfants de 9 ans et moins, passagers d'un véhicule, meurent ou sont blessés dans des accidents. Le siège d'auto, lorsqu'il est correctement installé, réduit jusqu'à 70% les probabilités de décès et de blessures graves. Toutefois, seulement la moitié des sièges d'auto sont utilisés correctement.

Il existe trois types de sièges d'auto pour enfants. Pour savoir quel type de siège convient à un enfant, il faut tenir compte de son poids. Il est possible de visionner des capsules vidéo expliquant comment les utiliser correctement au [www.siegedauto.qc.ca](http://www.siegedauto.qc.ca)

Les coordonnées de tous les membres du Réseau provincial permanent de vérification de sièges d'auto

pour enfants sont aussi disponibles à cette adresse. Il suffit de cliquer sur le bandeau *Faites vérifier le siège d'auto de votre enfant!*



# JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE



Le 11 février dernier, près de 400 élèves et enseignants de l'école St-Joseph de Sainte-Adèle avaient rendez-vous sur le lac Rond pour prendre part à la marche synchronisée dans les Laurentides, dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire. Les élèves, de la

maternelle à la 6<sup>ème</sup> année, ont ainsi emprunté la rue Morin jusqu'au lac Rond où ils devaient parcourir 1,25 km. Cet événement en était à sa 2<sup>ème</sup> édition cette année et plusieurs membres du conseil municipal ont pris part à la marche afin de souligner les efforts des jeunes et

d'encourager la réussite éducative. L'événement s'est déroulé dans la bonne humeur et un bon chocolat chaud, gracieusement offert par la Ville de Sainte-Adèle, attendait les jeunes marcheurs à la fin du parcours.



De gauche à droite on reconnaît : Le conseiller Pierre Morabito, la conseillère Nadine Brière, le maire de Sainte-Adèle, Réjean Charbonneau, le conseiller Roch Bédard, le directeur de l'école St-Joseph, Daniel Descôteaux, ainsi que plusieurs élèves de l'école.

## Coordonnées **DES SERVICES** 450 229-2921

### Hôtel de Ville

1381 boulevard de Sainte-Adèle  
Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A3

### Bibliothèque Claude-Henri-Grignon

555 boulevard de Sainte-Adèle

### Service des loisirs

1200 rue Claude-Grégoire

### Services techniques

2815 rue Rolland

### Service des travaux publics

2815 rue Rolland

Suggestions, commentaires et plaintes ..... poste 100

**URGENCE** ..... **9-1-1**

Appels non urgents (Sûreté du Québec) ..... 310-4141

*Le bulletin municipal « L'Actualité adéloise » est une publication distribuée par la Ville de Sainte-Adèle*

Infographie : Caméléon Publi-Design

Impression : Imprimerie Ste-Adèle

Tirage : 7 100 copies

